



HEBDO

CONSULTATION CPME - SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE EUROPÉENNE

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

A Paris comme à Bruxelles, la simplification administrative est l'un des dossiers prioritaires de la CPME, et la notion est devenue très en vogue à Bruxelles. D'ailleurs, le rapport Letta en avril, tout comme le rapport Draghi en septembre, soulignent l'enjeu de simplifier les procédures pour soulager les entreprises de leur charge administrative.

Dans la perspective de la préparation d'une directive « omnibus » sur la simplification, la Confédération est très régulièrement sollicitée (par la Commission européenne, les eurodéputés, la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, et le ministre français délégué chargé de l'Europe) pour fournir des exemples concrets de projets de simplification.

Il s'agit d'une opportunité inédite d'obtenir des allègements réels au profit des TPE/PME. C'est pourquoi, nous avons commencé à identifier des exemples de simplification, et ce dans différents champs d'action. Vous en trouverez la synthèse dans le tableau en [clicquant ICI](#).

Nous vous invitons à en prendre connaissance et à nous faire vos retours d'ici le 29 novembre via la colonne "Commentaire adhérent" figurant dans chaque onglet thématique. Vous pouvez également ajouter les exemples qui n'auraient pas été identifiés par la CPME dans l'onglet "Ajouts adhérents".

La Direction des Affaires européennes et internationales de la CPME est à votre disposition en cas de questions, à Paris (Béatrice Brisson, bbrisson@cpme.fr) comme à Bruxelles (anaquet@cpme.fr / jcarpentier@cpme.fr).

Ne doutant pas de votre mobilisation en faveur de ce *momentum* politique propice à la diffusion de nos messages clés,